

Image not found or type unknown



Achat immobilier avant divorce

Par **natkkg**, le **24/10/2013** à **17:19**

bonjour,

Avant mon divorce, je souhaite racheter la part de mon mari sur la maison commune. Mariés sous le régime de la communauté de biens, le rachat est-il possible sans que cela retombe dans la communauté. Cette passation obéit-elle à des règles particulières? Le fait de décider d'une date officielle de séparation chez l'avocat, suffit-il à éviter que tout achat après cette date retombe dans la communauté?

Merci

Par **Laure3**, le **24/10/2013** à **18:13**

Bonjour,

Une date de séparation officielle chez l'avocat n'empêchera absolument pas que si vous réalisez un achat, quel qu'il soit, tombera dans la communauté.

Cdt